

No. 35506

March 20, 2014

Le 20 mars 2014

Coram: Abella, Rothstein and
Moldaver JJ.

Coram : Les juges Abella, Rothstein et
Moldaver

BETWEEN:

ENTRE :

Ontario Energy Board

Commission de l'énergie de l'Ontario

Applicant

Demanderesse

- and -

- et -

Ontario Power Generation Inc., Power
Workers' Union, Canadian Union of Public
Employees, Local 1000 and Society of
Energy Professionals

Ontario Power Generation Inc., Syndicat des
travailleurs et travailleuses du secteur
énergétique, Syndicat canadien de la fonction
publique, section locale 1000 et Society of
Energy Professionals

Respondents

Intimés

Ontario Education Services Corporation
and Consumers Council of Canada

Corporation des services en éducation de
l'Ontario et Conseil canadien de la
consommation

Interveners

Intervenants

JUDGMENT

JUGEMENT

The motion for permission to file a
sur-reply is granted. The application for

La requête en vue d'obtenir l'autorisation de
déposer une réponse à la réplique est

leave to appeal from the judgment of the Court of Appeal for Ontario, Number C55602, C55641 and C55633, dated June 4, 2013, is granted. No costs are awarded as none were requested.

accueillie. La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt de la Cour d'appel de l'Ontario, numéro C55602, C55641 and C55633, daté du 4 juin 2013, est accueillie. Puisqu'aucune ordonnance quant aux dépens n'a été sollicitée, aucuns dépens ne sont adjugés.

J.S.C.C.
J.C.S.C.